

Midi-Pyrénées : l'Apec et le Fongecif signent, pour la 1^{re} fois en France, un partenariat pour mettre en œuvre le CEP

Par Gwénaëlle Conraux



"À travers cette collaboration et nos expertises propres nous souhaitons aider les cadres et les jeunes issus de l'enseignement supérieur à sécuriser leurs parcours professionnels, notamment avec la mise en œuvre des nouvelles dispositions en matière de conseil en évolution professionnelle", déclare Jean-Marc Marx, directeur général de l'Apec, à l'occasion de la signature d'une convention régionale de partenariat entre l'association et le

Fongecif Midi-Pyrénées. Cette convention est la première à être signée en France entre ces deux opérateurs du CEP. Les deux structures se répartissent les publics ainsi reçus. Elles prévoient également de se rencontrer régulièrement pour permettre une professionnalisation croisée de leurs collaborateurs au niveau des compétences et des outils utilisés.

Opérateurs du CEP désignés par la loi du 5 mars 2014, l'Apec et le Fongecif Midi-Pyrénées ont signé le 16 juin 2015 une convention de partenariat qui permettra aux deux organismes de renforcer leurs actions communes afin de sécuriser les parcours professionnels des salariés cadres et des jeunes issus de l'enseignement supérieur dans le cadre du conseil en évolution professionnelle. "Cette convention permet aux équipes de l'Apec et du Fongecif Midi-Pyrénées d'associer leurs compétences et leurs expertises respectives pour mieux accompagner tout un chacun pour prendre en compte toutes initiatives individuelles en faveur des transitions professionnelles, en personnalisant et en professionnalisant nos services", explique Christine Vo Van, directrice de l'Opacif.

La convention prévoit que l'Apec intervienne, de façon privilégiée, auprès des cadres et des jeunes issus de l'enseignement supérieur pour les aider à sécuriser leurs parcours professionnels (mobilités internes et externes, projets formation, accès au premier emploi, etc.). Le Fongecif Midi-Pyrénées accompagnera préférentiellement des salariés non-cadres. Les partenaires conviennent aussi d'articuler leurs services pour les cadres créateurs ou repreneurs d'entreprises.

PROFESSIONNALISER LES ÉQUIPES

Par ailleurs, afin de professionnaliser leurs équipes, les deux organismes prévoient d'échanger leurs informations et études. Ainsi, l'Apéc présentera ses études sur l'évolution professionnelle des cadres, l'insertion des jeunes diplômés, les pratiques de recrutement des entreprises, le panel régional et les perspectives de recrutement en Midi-Pyrénées. De son côté, le Fongecif Midi-Pyrénées assurera une présentation des orientations stratégiques et de financement définies pour le territoire régional, de la qualité des organismes de formation ainsi que ses enquêtes statistiques.

Enfin, une présentation de l'évolution des offres de services respectives va également être organisée ainsi que des journées de formation animées par des experts de chaque structure sur l'accompagnement des bénéficiaires et sur la mise en œuvre du CPF (compte personnel formation).